III. — Les actions et prestations sociales

•	
A. — La famille et l'enfance	
Actualité juridique, par Françoise MONEGER	
Chronique, La coparentalité: mythe ou réalité? (commentaire de la loi n° 2002-305	du 4
mars 2002 relative à l'autorité parentale), par Carine BRIERE	
B. — Les personnes malades	
Actualité juridique, par Philippe PEDROT et Guylène NICOLAS	
C. — Les personnes handicapées	
Chronique, Les dispositions relatives aux personnes handicapées dans la loi de m	
nisation sociale du 17 janvier 2002, par Fabrice BOCQUILLON	
D. — Les personnes âgées	
E. — Insertion professionnelle et sociale	
Actualité juridique, par Maryse BADEL, Isabelle DAUGAREILH, Robert LAFORE, Chris	stophe
WILLMANN	
Chronique, L'incompatibilité de la loi de cristallisation des pensions militaires av	vec la
Convention européenne des droits de l'homme, note sous Conseil d'Etat, 30 nove	embre
2001, Ministre de la Défense c/ M. Diop, par Isabelle DAUGAREILH	
BIBLIOGRAPHIE	
Ouvrages et revues, par Elie ALFANDARI et autres	
- Carrages of 107400, par and 7 tale 1 tale 2 tale 2 tale 2	
BREVES INFORMATIONS	
DILEVES IN ORIMATIONS	

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit.

Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél.: 01.44.07.47.70).



31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur on de ses ayants droits ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2002

CAS Da de la Maria	
Nº de Crien	120665
Ubicac 5 i	2-84

CARDEX	
VOCE S	
B. DATOS	
ок	
14:15	222

SOMMAIRE DU N° 3-2002

ARTICLES	
Michel LEVY, La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : changement	ŀ
et/ou continuité	
CHRONIQUES	
Droit sanitaire	
I. — Santé et médecine	
A. — Santé publique	
Actualité juridique, par Jean-Simon CAYLA	
Chronique, Existe-t-il un droit de mourir dans la dignité ?, l'affaire Pretty c/ Royaume-Uni	į
de la Cour EDH du 29 avril 2002, par Philippe PEDROT	
B. — Professions de santé	
Actualité juridique, par Louis DUBOUIS	
Chroniques Rédiger des ordennances dangarouses afin de normatire à Que Chairie de textes la	
Rédiger des ordonnances dangereuses afin de permettre à Que Choisir de tester la vigilance des pharmaciens constitue-t-il une faute disciplinaire ?, note sous Conseil d'Etat,	
21 décembre 2001, <i>M. Dio,</i> par Louis DUBOUIS	
Profil juridique d'un médecin public mal connu : le médecin territorial, par Marie-Hélène	
DOUCHEZ	
II. — Pharmacie	
Chronique, La reconnaissance du préjudice d'exposition au Distilbène, note sous Tribunal	
de grande instance, 1'e ch. B, 24 mai 2002, par Laurent NEYRET	
III. — Établissements de santé	
A. — Système hospitalier	
Actualité juridique, par Jean-Michel DE FORGES et Maxence CORMIER	
B. — Etablissements de santé publics	
C. — Etablissements de santé privés	
Actualité juridique, par Gérard MEMETEAU et Michèle HARICHAUX	
Droit social	
I. — Les systèmes de protection sociale	
A La sécurité sociale	
Actualité juridique, par Pierre-Yves VERKINDT	
II. — Les institutions sociales	
A. — Les centres communaux d'action sociale Actualité juridique, par Marguerite GHEBALI-BAILLY	
B. — Les associations à objet sanitaire et social	
Actualité juridique, par Elie ALFANDARI	
C. — Les établissements spécialisés	
D. — Les professions sociales	
Actualité juridique, par Daniel BOULMIER	

N. 3 PURLER SEPTEMBRE 2002 TRIMESTRIELLE PP. 423-640

BY

Revue de droit sanitaire et social

FONDATEUR
Elie Alfandari

DIRECTEUR Françoise Monéger

